

# CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2016

## - COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Jean-Louis DE VETTOR, Richard FENIET, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Romain PASSERAT, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Christine ROME, Guillaume VOISIN.

Absents excusés : Séverine GIBOUDOT (pouvoir à Nicole BOUILLET)

### **1 – Renouvellement du bureau de l'Association Foncière**

Le Conseil municipal décide de présenter à la Chambre d'Agriculture 3 propriétaires exploitants ayant cessé leur activité pour siéger dans le prochain bureau de l'Association Foncière de Voiteur et désigne :

- Monsieur Henri FLORIN qui accepte d'être reconduit,
- Monsieur Georges RIDEZ qui accepte d'être reconduit
- Monsieur Dominique PARROT, nommé en remplacement de Christian MOREL-FOURRIER, qui a demandé à être déchargé de sa fonction.

### **2 – Modification de poste**

Après réorganisation des postes de l'entretien de l'école, le Conseil municipal décide de modifier un poste actuellement fixé à 4 heures hebdomadaires annualisées pour le passer à 4 h 30 hebdomadaires annualisées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 et autorise Monsieur le Maire à recruter un agent sur ce poste.

### **3 – Dématérialisation avec les services de l'Etat**

Afin de poursuivre dans la voie de la dématérialisation totale, le Conseil municipal décide de signer une convention avec les services de l'Etat en ce qui concerne la transmission des délibérations, arrêtés et actes budgétaires, qui se feront désormais sous forme dématérialisée.

### **4 – Indemnité du trésorier**

Le Conseil municipal décide d'attribuer une indemnité à Monsieur Olivier REMY qui a assuré les fonctions de trésorier intérimaire pendant 108 jours au cours de l'année 2016. Cette indemnité est attribuée en lieu et place de celle prévue pour la trésorière titulaire, absente pendant la même durée.

### **5 – Redevance France Telecom**

Le Conseil Municipal décide de facturer la somme de 476 € à France Telecom, correspondant à l'espace public occupé par cette société sur la Commune de Voiteur au titre des réseaux aériens et souterrains.

### **6 – Exonération de taxe foncière**

Le Conseil municipal décide d'exonérer de taxe foncière les maisons de santé, favorisant ainsi le maintien d'une offre pluridisciplinaire et cohérente sur le territoire communal, et ce pour une durée de 30 ans.

### **7 – Décision modificative**

Le Conseil municipal décide de procéder à un ajustement de comptes, afin de permettre le règlement du solde correspondant à la construction de la caserne de La Marre.

## **8 – Remboursement de facture**

Le Conseil municipal décide d'adresser les factures de l'ancien prestataire du matériel de photocopies au nouveau prestataire qui s'était engagé à racheter le contrat en cours, conformément à ce qui a été prévu lors du changement de prestataire, et ce pour la période du 25/09/2016 au 24/12/2016.

## **9 – Point sur les commissions**

En fonction des travaux à venir, les différentes commissions seront amenées à se réunir, notamment la commission bâtiments pour étudier la pose d'une signalisation de la maison de santé, ainsi que pour l'installation d'une climatisation dans ce même bâtiment. Un dôme a d'ores-et-déjà été commandé pour abriter l'entrée exposée à la pluie. Diverses autres améliorations sont à l'étude pour prendre en compte les remarques des professionnels après deux ans de fonctionnement.

## **10 – Numérotation dans les rues**

Un inventaire a été réalisé pour établir la liste des numéros de maison manquants et une commande sera passée pour compléter l'existant et ajouter deux plaques correspondant à de nouvelles rues.

## **11 – Installation d'un relais**

La commune a été démarchée par une société de communication qui voudrait installer une liaison hertzienne dans Voiteur pour améliorer la connexion internet au bénéfice de plusieurs autres communes qui rencontrent des difficultés de connexion. Il est à noter que ce service aux autres communes ne fait l'objet de quasiment aucune compensation financière.

Le Conseil municipal n'est pas favorable pour négocier avec une société et refuse par 12 voix, 1 abstention

## **12 – Effectifs scolaires**

Depuis la rentrée de septembre, 102 élèves sont inscrits à l'école publique et 103 à l'école privée.

## **13 – La Bringue**

Les organisateurs du festival « La Bringue », qui d'est déroulé fin août, remercient la commune qui a mis à disposition le champ de foire et des salles communales.

## **14 – Versement de subventions**

Le Conseil municipal décide de verser une subvention de 100 € au Club des Arts Martiaux des Coteaux de Seille pour l'organisation d'un stage d'aïkido et 100 € à l'association La Face d'Après pour l'organisation d'un spectacle. Par contre, il décide de ne pas donner suite aux demandes de subvention de l'ADMR et du Groupe de Secours Catastrophe Français.

